



DEMANDE DE LICENCE 2019

(Hors Ecole VTT) (valable jusqu'au 31/12/2019)

N° licence
FFCT

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel (mail) :

Date de naissance : Lieu :

Choix de la licence : (1) voir explications page suivante

- Vélo Balade (sans Certificat Médical)
- Vélo Rando (Certificat Médical)
- Vélo Sport (cyclosportive et compétition)

Choix de la pratique :

- VTT
- VTT et Route
- VAE (je pratique le vélo électrique)

Abonnement à la revue FFCT :

25,00 € (revue mensuelle)

<p><u>Adhésion au club (obligatoire)</u> <i>Cochez votre choix</i></p> <p>Cotisation annuelle <input type="radio"/> 22,00 €</p> <p>-----</p> <p><u>Licence Fédérale (obligatoire)</u></p> <p>Assurance "Petit Braquet" <input type="radio"/> 44,00 € (27,50 + 16,50)</p> <p>L'option "Mini Braquet"(1) <input type="radio"/> 42,00 € (27,50 + 14,50)</p> <p>L'option "Grand Braquet"(1) <input type="radio"/> 92,00 € (27,50 + 64,50)</p>	<p><u>Si 2^{ème} membre : même famille</u></p> <p>La 2^{ème} cotisation <input type="radio"/> 19,00 €</p> <p>-----</p> <p><u>2^{ème} licence</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Adulte</td> <td style="width: 50%;">Jeune (18 à 25 ans)</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 28,50 € (12,00 + 16,50)</td> <td><input type="radio"/> 23,00 € (6,50 + 16,50)</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 26,50 € (12,00 + 14,50)</td> <td><input type="radio"/> 21,00 € (6,50 + 14,50)</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 76,50 € (12,00 + 64,50)</td> <td><input type="radio"/> 71,00 € (6,50 + 64,50)</td> </tr> </table> <p style="text-align: right; font-size: small;"><i>Hors école VTT</i></p>	Adulte	Jeune (18 à 25 ans)	<input type="radio"/> 28,50 € (12,00 + 16,50)	<input type="radio"/> 23,00 € (6,50 + 16,50)	<input type="radio"/> 26,50 € (12,00 + 14,50)	<input type="radio"/> 21,00 € (6,50 + 14,50)	<input type="radio"/> 76,50 € (12,00 + 64,50)	<input type="radio"/> 71,00 € (6,50 + 64,50)
Adulte	Jeune (18 à 25 ans)								
<input type="radio"/> 28,50 € (12,00 + 16,50)	<input type="radio"/> 23,00 € (6,50 + 16,50)								
<input type="radio"/> 26,50 € (12,00 + 14,50)	<input type="radio"/> 21,00 € (6,50 + 14,50)								
<input type="radio"/> 76,50 € (12,00 + 64,50)	<input type="radio"/> 71,00 € (6,50 + 64,50)								

* Pour les moins de 19 ans une demande de licence spécifique " Ecole VTT " est à remplir

A régler

Remplir une demande par personne

Exemple : Pour un adulte seul, cotisation à 22,00 € + Licence 44,00 € = Total à régler : 66,00 €

Personne à prévenir en cas d'accident : Portable

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur sur le site Internet du club et y adhérer.
- Je fournis un certificat médical de - de 12 mois (cyclotourisme ou cyclisme en compétition).
- Ou
- J'atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N°15699*01) qui m'a été remis par mon club.
- J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Je joins : - un chèque à l'ordre de VTT Aventure "Causse-Vézère"

Fait à le

Signature

A retourner ou à remettre à :
Pierre-Jean MANET - 258, avenue des escures
19600 ST PANTALEON DE LARCHE

(1) Le club propose par défaut l'assurance "Petit Braquet" au lieu de l'assurance obligatoire "Mini Braquet" moins chère mais dont la couverture d'assurance est nettement moins intéressante. Concernant l'option "Grand Braquet", voir conditions sur notice infos ALLIANZ

Déclaration du licencié - Saison 2019 (A remplir obligatoirement)

Je soussigné(e) né(e) le / /

Licencié de la FFCT à (nom du Club) **VTT AVENTURE CAUSSE VEZERE**

Déclare :

- Avoir pris connaissance du contenu de la présente notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFCT auprès d'Allianz pour le compte de ses adhérents ;
- Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFCT,
- Avoir choisi en complément des formules Mini Braquet, Petit Braquet ou Grand Braquet les options suivantes :
 - Indemnité Journalière forfaitaire
 - Complément Décès / Invalidité
- Avoir souscrit au contrat individuel Garanties des Accidents de la Vie (GAV)
 - Oui Non
- Options complémentaires proposées
 - N'en retenir aucune

Fait à le

Signature du licencié souscripteur

(1) **Pour information**

La loi n°2016-41 du 21 janvier 2016 modifie les conditions de délivrance et de renouvellement des licences sportives. Pour répondre à ces exigences, la fédération a mis en place 3 formules de licence pour s'adapter à la pratique de ses adhérents.

Un questionnaire de santé (cerfa n°15699*01) est à remplir et à conserver pour l'adhérent dans certains cas.

Choix de la licence :

Vélo Balade (déconseillée pour les sorties club) : cette formule, pensée pour une pratique douce et familiale permettra aux licenciés de participer aux événements FFCT et de bénéficier de l'assurance sans avoir besoin de fournir un certificat médical. Cependant il est important de consulter régulièrement son médecin, et de suivre ses préconisations.

Vélo Rando (formule conseillée pour la pratique dans le club) : idéale pour une pratique régulière du cyclotourisme, cette formule convient aux licenciés qui ont l'habitude de rouler sur toutes distances. Elle donne accès à toutes les manifestations fédérales. Le certificat médical est **obligatoire lors de l'affiliation**. Il est ensuite à renouveler **tous les 5 ans**. Chaque année intermédiaire, le licencié doit remplir un auto-questionnaire (confidentiel, qu'il doit conserver). S'il répond oui à l'une des questions, le certificat médical doit être renouvelé **avant la période de 5 ans**. Le club ne doit pas récupérer les auto-questionnaires remplis par ses licenciés. L'auto-questionnaire est un document confidentiel. Le licencié doit donc le remplir et le conserver chez lui.

Vélo Sport : cette formule, identique à la formule Vélo Rando, ajoute la possibilité de participer, en plus des événements cyclotouristes, à des cyclosporives (donc hors FFCT). Le certificat médical portant mention « en compétition » est **obligatoire** et à renouveler **chaque année**.

Selon le Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016, seuls les CMNCI postérieurs au 01/01/2016 sont valides.

Attention, ne pas confondre :

- « Fréquence de présentation » du CMNCI (certificat médical) qui est de 5 ans à la FFCT.
- « Durée de validité » du CMNCI qui est de 12 mois (antérieur à la date de saisie de la licence).

Les formules Vélo Rando et Vélo Sport permettent de bénéficier de la garantie « Décès suite à un AVC/ACV ». Le montant varie selon la justification ou non d'un test à l'effort datant de moins de 2 ans. **La formule Vélo Balade ne donne pas accès à cette garantie**, du fait de l'absence de certificat médical.